



PUBLICATION INTERNE

Réf: 2026.72892.PE (MARE)

Est déclaré vacant dans la Maison Relais « Bei de Bujellien » de Rodange :

- un poste **d'éducateur gradué (m/f) – préposé à raison de 40/40 heures par semaine et à durée indéterminée**

Carrière de l'éducateur gradué :

Carrière C6 telle que décrite dans la convention collective SAS.

Conditions requises : Diplôme de l'éducateur gradué / bachelier en sciences sociales et éducatives ou équivalent.

Statut : Salarié (ancien employé privé) au service de la commune.

1) Dans un 1^{er} tour, le collège échevinal pourvoira les postes vacants indiqués ci-dessus.

2) Par la force des choses, d'autres postes deviendront alors vacants. Par conséquent, le collège échevinal procédera dans un 2^e tour, 3^e tour, ... à l'attribution de ces postes, donc une publication interne complémentaire ne sera pas publiée.

Les candidatures doivent obligatoirement être déposées par le biais du formulaire annexé à la présente publication interne.

En cas de questions, veuillez-vous adresser au service maisons relais (☎ 50 12 51 - 2055 / 2056) ou au service des ressources humaines (☎ 50 12 51 – 2060).

Les candidatures pour ce poste sont à adresser par écrit au collège des bourgmestre et échevins pour le **24 août 2026** au plus tard.

Avec prière de noter que dorénavant, tout pourvoi de poste par le collège échevinal est à considérer comme définitif. Passé le délai de la nomination, une renonciation s'avère dès lors impossible.

Pétange, le 4 août 2026

Le secrétaire,

Le bourgmestre,



PUBLICATION INTERNE

Réf: 2026.72892.PE (MARE)

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Messieurs les Échevins,

Suite à la publication interne du 3 août 2026 concernant le poste vacant dans la Maison Relais
« Bei de Bujellien » de Rodange, je soussigné(e) _____

vous présente ma candidature pour le(s) poste(s) suivant(s) :

1^{er} tour :

☐	Maison Relais - « Bei de Bujellien » de Rodange - un poste d'éducateur gradué (m/f) - préposé à raison de 40/40 heures par semaine et à durée indéterminée
--------------------------	---

2^e tour, 3^e tour, ... :

Educateur gradué :

☐	poste de 40/40 h/sem	☐ Pétange (Villa Reebou)	☐ Poste de préposé ☐ Poste de préposé adjoint
		☐ Pétange (Blummewollek)	☐ Poste de préposé ☐ Poste de préposé adjoint
		☐ Rodange (Dachse vun der Bich)	☐ Poste de préposé
		☐ Rodange (Bei de Bujellien)	☐ Poste de préposé
		☐ Rodange (Bei de Kéiseker)	☐ Poste de préposé ☐ Poste de préposé adjoint
		☐ Lamadelaine (Gehren)	☐ Poste de préposé ☐ Poste de préposé adjoint
		☐ Lamadelaine (Bei den Tëtelbieren)	☐ Poste de préposé (20 h administratives / 20 h éducatives)
		☐ Pool de remplacement	☐ 40 administratives ☐ 20 h administratives / 20 h éducatives



Educateur diplômé :

☐	poste de 40/40 h/sem	☐ Pétange	☐ Villa Reebou ☐ Centre sportif Bim Diederich ☐ Blummewollek
		☐ Rodange	☐ Dachse vun der Bich ☐ Bei de Bujellien ☐ Bei de Kéiseker
		☐ Lamadelaine	☐ Gehren ☐ Bei den Tételbieren
		☐ Pool de remplacement (Pétange/Rodange/Lamadelaine)	

Auxiliaire de vie / agent d'éducation / agent d'inclusion :

☐	poste de 40/40 h/sem	☐ Maison relais Lamadelaine (Gehren)
☐	poste de 35/40 h/sem	☐ Maison relais Rodange (Bei de Kéiseker)
		☐ Pool de remplacement (Pétange)
		☐ Pool de remplacement (Rodange)
		☐ Pool de remplacement (Lamadelaine)
☐	poste de 30/40 h/sem	☐ Maison relais Pétange (Blummewollek)
		☐ Maison relais Rodange (Bei de Kéiseker)
		☐ Maison relais Lamadelaine (Gehren)
		☐ Pool de remplacement (Pétange)
		☐ Pool de remplacement (Rodange)
		☐ Pool de remplacement (Lamadelaine)

Aide-éducateur :

☐	poste de 35/40 h/sem	☐ Maison relais Lamadelaine (Gehren)
☐	poste de 30/40 h/sem	☐ Maison relais Pétange (Villa Reebou)
		☐ Maison relais Rodange (Dachse vun der Bich)
		☐ Maison relais Lamadelaine (Gehren)
		☐ Pool de remplacement (Pétange)
		☐ Pool de remplacement (Rodange)
		☐ Pool de remplacement (Lamadelaine)
☐	poste de 29/40 h/sem	☐ Maison relais Rodange (Dachse vun der Bich)
☐	poste de 23/40 h/sem de classe	☐ Maison relais Pétange (Villa Reebou)
		☐ Maison relais Rodange (Bei de Bujellien)
☐	poste de 20/40 h/sem	☐ Maison relais Rodange (Dachse vun der Bich)



☐		☐	Maison relais Lamadelaine (Bei den Tételbieren)
☐		☐	Pool de remplacement (Pétange)
☐		☐	Pool de remplacement (Rodange)
☐	poste de 20/40 h/sem de classe	☐	Maison relais Pétange (Blummewollek)
☐	poste de 19,5/40 h/sem de classe	☐	Maison relais Rodange (Bei de Bujellien)
☐	poste de 17,5/40 h/sem de classe	☐	Maison relais Pétange (Villa Reebou)
☐		☐	Maison relais Lamadelaine (Gehren)
☐	poste de 16/40 h/sem	☐	Maison relais Rodange (Bei de Kéiseker)
☐		☐	Pool de remplacement (Pétange)
☐		☐	Pool de remplacement (Rodange)
☐		☐	Pool de remplacement (Lamadelaine)
☐	poste de 16/40 h/sem de classe	☐	Maison relais Pétange (Villa Reebou)
☐		☐	Maison relais Pétange (Blummewollek)
☐		☐	Maison relais Rodange (Bei den Bujellien)
☐	poste de 13,5/40 h/sem de classe	☐	Maison relais Pétange (Villa Reebou)
☐		☐	Maison relais Rodange (Bei den Bujellien)
☐		☐	Maison relais Lamadelaine (Gehren)
☐	Poste de 11/40 h/sem de classe	☐	Maison relais Pétange (Villa Reebou)
☐		☐	Maison relais Lamadelaine (Gehren)
☐	Poste de 10/40 h/sem	☐	Pool de remplacement (Pétange)
☐		☐	Pool de remplacement (Lamadelaine)

Avec prière de noter que dorénavant, tout pourvoi de poste par le collège échevinal est à considérer comme définitif. Passé le délai de la nomination, une renonciation s'avère dès lors impossible.

Les candidatures pour ce poste sont à adresser par écrit au collège des bourgmestre et échevins pour le **24 août 2026** au plus tard.

Signature : _____, le ____/____/2026